

• 0 1 - 0 9 - 2 0 2 5 •

-ÉDITION NUMÉRIQUE-

PETIT GUIDE DE SURVIE MÉTHODOLOGIQUE EN DROIT

Document collaboratif dirigé par

Yannis Vassiliadis

Merci à Sacha, Ian et Nathanaël pour leur aide précieuse.

• 2 0 2 5 •

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	1
AVANT-PROPOS.....	1
CONSEILS GÉNÉRAUX	2
GLOSSAIRE	6
LA DISSERTATION JURIDIQUE	8
COMMENTAIRE DE TEXTE	11
COMMENTAIRE D'ARRÊT	14
CAS PRATIQUE.....	17
ARGUMENTATION PRO/CONTRA.....	19
DEBUNK / CONSULTATION	20
NOTE DE SYNTHÈSE	21

AVERTISSEMENT

Ce document constitue une initiation, un premier pas, à la méthodologie des exercices juridiques.

Une dose d'appréciation personnelle a pu se glisser à quelques endroits.

Toutefois il convient de les adapter à celles données par VOTRE chargé(e) de TD ou Professeur(e). Si les méthodologies semblent toutes se ressembler, il existe toutefois des variations, selon les préférences et exigences des enseignant(e)s, et c'est aussi sur le respect de ces variations que vous serez évalués.

AVANT-PROPOS

Au cours de son cursus, l'étudiant(e) en droit sera toujours confronté(e) aux mêmes typologies d'exercices, du commentaire d'arrêt au cas pratique. La première mission d'un(e) étudiant(e) de première année c'est d'apprendre la méthode puisque cette méthode, avec ses variations ponctuelles, sera utilisée de la première année de licence à l'année de Master 2. On peut même dire qu'une fois dans le monde professionnel ces méthodes ne sont pas oubliées puisqu'elles constituent la base de votre raisonnement. Cette base aura tellement été travaillée qu'elle sera instinctive et vous lirez et comprendrez un arrêt en quelques instants alors qu'au début il vous fallait une heure.

En somme, travaillez la méthode, ce n'est jamais perdu. Plus vite elle devient un automatisme, plus vite vous pourrez vous concentrer sur l'essentiel et donc gagner du temps en examen.

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

CONSEILS GÉNÉRAUX

Les conseils qui vont suivre s'appliquent à tous les exercices, ils concernent bien souvent la rédaction.

Le cas “En effet,”. On le voit à chaque début de phrase jusqu'à l'écœurement. On comprend pourtant très bien son usage, peu importe le devoir, l'objectif est de guider le lecteur au travers du raisonnement. "En effet" marque pour certain(e)s le lien entre la phrase précédente et celle qu'on s'apprête à écrire. Pourtant, à moins que vous ne décidiez de nous faire une recette de pâtes carbonara en plein milieu d'un cas pratique, le lien existe déjà. Il faut donc supprimer au maximum cette formulation sauf dans les cas où elle est vraiment utile, par exemple quand on veut annoncer la cause d'une conséquence qu'on a détaillée dans la phrase précédente. Toutefois, pour ne pas se retrouver bloqué dans sa rédaction, il y a un conseil simple : formulez la phrase avec "En effet," dans votre tête, puis écrivez-la en supprimant la formule litigieuse. Vous verrez que votre texte a toujours un sens. Et on ne commence jamais une série de développement par “En effet”.

La précision. Soyez précis. Qualifiez les choses, utilisez des adjectifs, des adverbes, nommez ce qui est nommable. Tourner autour du pot risque simplement de vous induire en erreur. Le droit est un domaine précis, votre expression doit suivre elle aussi cette caractéristique. Cette précision doit se retrouver notamment dans vos titres, peu importe l'exercice. Il faut qu'ils soient parlants. Pour cela l'usage d'épithètes (adjectifs qualificatifs notamment) ou d'apposition se révèle quasiment indispensable. Aussi, un titre qui "passe partout", qui "veut tout dire" ne passe en réalité nulle part et ne veut rien dire puisque, par essence, il ne qualifiera pas précisément ce dont il sera question dans le développement qu'il surplombe.

Préférez les phrases courtes. C'est parfois complexe, mais c'est indispensable pour ne pas assommer votre lecteur. Si votre phrase est trop longue, voyez où vous pouvez la couper (le milieu de la phrase est souvent le bon endroit, ou sinon avant un “et” ou un “mais”) et faites-le. On peut retenir le principe très connu de "une phrase, une idée". Un exercice juridique n'est pas un exercice d'écriture littéraire. Ça ne signifie pas qu'il ne faut pas faire d'effort sur le style, mais pas besoin de faire dans le lyrique si vous n'avez rien à dire.

La mise en page/ mise en forme. Sans aller dans le débat technique de la différence entre les deux, sachez que c'est important. Que ce soit à la main ou à l'ordinateur, faites un devoir agréable à lire. Aérez le contenu, faites attention à votre écriture, respectez les bases de la mise en page “à la française” (texte justifié, alinéa au début de chaque paragraphe, etc.). Évitez les fantaisies inutiles (on oublie le

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

Comic sans MS sauf cas particulier ; préférez les classiques Garamond / Times New Roman). Enfin, pensez aux yeux meurtris des correcteurs et correctrices, écrivez en 11 ou 12 voire 12,5 et à la main évitez de trop descendre.

Surveillez le déroulé de la logique. Parfois on peut avoir tendance à s'éloigner du sujet, à faire des digressions, etc. Le risque est de perdre le fil de son raisonnement, de dire "je vais prouver A", finalement prouver B, C et D, mais oublier de conclure sur A. Votre devoir, peu importe le type d'exercice, est bien souvent une démonstration, voire une chaîne de démonstrations. Si vous manquez une étape, vous aurez du mal à structurer votre pensée et avancer vers la prochaine.

Soyez des juristes. Vous faites du droit. Cela ne veut pas dire que vous n'avez pas d'opinions, mais je vous invite à les laisser au petit vestiaire des opinions (™) qui se trouve juste avant votre copie. Toutefois, il est toujours possible de faire une place pour ses idées dès lors que l'argumentation juridique qui les accompagne est réellement solide. Il n'est absolument pas interdit de ne pas être d'accord avec votre enseignant, mais une idée qui n'est pas argumentée n'a aucune valeur dans un devoir juridique.

Attention aux plans/raisonnements "type". Des plans classiques tels que "notion/régime", "principe/exceptions" ou même "cause/effets" peuvent se révéler adaptés, mais attention à ne pas vouloir absolument en faire usage "faute de mieux". Il faut faire attention à ne pas forcément reprendre le plan du cours, un cours et une dissertation ne servent pas les mêmes objectifs. L'un expose, l'autre démontre. Vous devez traiter le sujet qu'on vous donne de la meilleure des manières. Il est donc parfois nécessaire de sortir des sentiers battus. Il y a aussi des raisonnements classiques : on va raisonner par analogie, similitude, en appliquant à une situation des éléments qui existent pour une autre que l'on estime proche. On peut aussi raisonner a contrario en faisant l'inverse. Encore une fois, ce sont des structures classiques et s'enfermer aveuglément dans leur application risque de vous faire passer à côté de l'essentiel.

Attention au brouillon. N'y passez pas des heures. Vous ne rendez pas le brouillon, mais la copie. Si vous avez tout fait au brouillon et qu'il n'y a rien sur la copie, c'est une mauvaise gestion de votre temps. En général, on conseille de rédiger au brouillon l'introduction et le plan. Le brouillon peut toutefois être un allié précieux pour débroussailler le sujet. La méthode "Obélix" (pourquoi ce nom ? Certainement pour le côté "dire tout ce que je pense") fonctionne bien. Il s'agit simplement d'écrire au brouillon, sans soin particulier, toutes les notions et idées que le sujet vous invoque. Ensuite vous pourrez toujours relier ce qui va ensemble,

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

supprimer l'absurde, mettre en valeur le pertinent, mais au moins votre cerveau n'aura plus à se préoccuper de ne "surtout pas oublier de parler de X".

Le brouillon est un de ces sujets importants parce que ça peut être à la fois votre meilleur ami ou votre pire ennemi. Je pense qu'il n'y a pas besoin de définir ce qu'est le brouillon, tout le monde sait ce que c'est, mais il est nécessaire de savoir comment bien s'en servir.

La bonne utilisation du brouillon c'est celle qui ne fait pas perdre de temps, permet de réfléchir à ce qu'on écrit dans la copie finale et récolte les erreurs avant qu'elles n'atterrissent dans la copie d'examen.

Les erreurs classiques du brouillon sont les suivantes :

- **Vouloir tout écrire au brouillon** : tout ce que vous écrivez au brouillon et pas sur votre copie ne vous rapportera aucun point. Tout rédiger c'est prendre le risque de ne pas avoir le temps de recopier et finalement d'avoir des idées qui ne passeront jamais au correcteur.
- **Chercher à faire un "beau" brouillon, bien écrit, bien présenté** : tant que c'est lisible, c'est bon. Votre brouillon a une durée de vie de quelques heures (le temps de l'examen et le temps de la correction), c'est donc inutile d'avoir quelque chose de très beau.
- **Ne pas organiser son brouillon** : avoir un brouillon fouillis c'est prendre le risque de chercher pendant de longues minutes des informations nécessaires. Pour bien s'organiser, il y a une technique simple : plier la feuille en 2. Ça paraît anodin, mais ça permet d'avoir un espace bien délimité pour tout. Avec une numérotation des pages, vous gagnerez du temps. L'autre astuce est de n'écrire que sur un côté du brouillon (demandez-en, on en a en stock...).
- **Ne pas utiliser son brouillon** : votre brouillon va contenir des informations essentielles : le plan complet, les idées générales à développer, etc. Ne pas s'en servir c'est avoir à se souvenir des choses donc finalement s'occuper la tête dans un moment où elle est largement sollicitée. Aussi, ce qui est écrit ne s'oublie pas, ce serait dommage de rater une idée simplement parce qu'elle est partie dans les décombres de votre mémoire déjà éreintée.

Le sujet du brouillon amène naturellement celui de la gestion du temps. Dans un examen de 3h, la montre est contre vous. Vous avez beaucoup à faire dans un temps qui est souvent à peine suffisant pour le sujet que l'on vous demande de traiter. Il est évident qu'une bonne connaissance de votre cours est la base pour ne pas perdre de temps. Vous devez non seulement connaître votre cours, avoir relu

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

vos corrections de TDs pour comprendre les mécanismes et méthodes, mais aussi et surtout être capable de mobiliser ces informations rapidement.

Les travaux dirigés et périodes de révisions sont des occasions d'entraînement pour qu'une fois arriver à l'examen ce ne soit que du déroulé quasi automatique.

Le bloc de 3h que constitue l'examen doit être finement découpé. Il faut toujours que vous soyez en mesure de savoir si vous êtes en avance ou en retard. Pour ça j'ai pris l'habitude de créer des check-points et même de les écrire sur mon brouillon. Mon découpage classique était le suivant :

- Période de réflexion : 30 minutes à 0h – 0h30
- Introduction : 25 minutes à 0h30 -0h55
 - I
 - I, A : 25 minutes à 0h55 -1h20;
 - I, B : 25 minutes à 1h20 -1h45;
 - II
 - II, A : 25 minutes à 1h45 -2h10;
 - II, BA : 25 minutes à 2h10 -2h35;
- Relecture : temps restant.

L'idée est donc d'avoir du temps à la fin pour relire, peut-être un peu plus que nécessaire. Il n'est pas question de bâcler l'étape de relecture, mais simplement d'avoir quelques instants de marge.

Dans ce temps, le brouillon est évidemment inclus. On comprend vite qu'il faut éviter d'y passer sa vie.

Dernier point dans la même veine : combien de pages doit faire une copie ? La vraie réponse : le nombre de pages nécessaire. Il ne sert à rien d'écrire pour écrire, de broder. Une copie de 10 pages c'est possible, si c'est pertinent. En revanche on se doute bien qu'un commentaire d'arrêt ne se fait pas en 3 pages, il faut un peu de matière.

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

GLOSSAIRE

-A-

- **Analyse** : Examen critique et structuré d'un texte, d'un arrêt ou d'un problème juridique.
- **Argumentation** : Construction raisonnée destinée à convaincre, fondée sur des règles de droit, de la jurisprudence et de la doctrine.

-B-

- **Bibliographie** : Liste des ouvrages, articles et sources utilisés pour un travail.

-C-

- **Cas pratique** : Exercice consistant à résoudre une situation fictive en appliquant les règles de droit pertinentes.
- **Commentaire d'arrêt** : Analyse structurée d'une décision de justice (faits, procédure, problème de droit, solution, portée critique).
- **Comparaison** : Mise en parallèle de notions ou de solutions juridiques, souvent demandée en dissertation.
- **Conclusion** : Partie finale d'un devoir, qui répond clairement à la problématique et ouvre éventuellement la réflexion.

-D-

- **Dissertation juridique** : Exercice consistant à traiter une question générale de droit sous forme d'argumentation organisée.
- **Doctrine** : Ensemble des analyses produites par les universitaires et praticiens du droit, utilisées comme source de réflexion.

-F-

- **Faits** : Éléments concrets d'une affaire, qu'il faut exposer avec précision dans un cas pratique ou un commentaire d'arrêt.
- **Fiche d'arrêt** : Résumé structuré d'une décision de justice (faits, procédure, problème de droit, solution).

-I-

- **Introduction** : Partie initiale d'un devoir qui doit accrocher le lecteur, présenter le sujet, poser la problématique et annoncer le plan.
- **Interprétation** : Opération intellectuelle consistant à donner un sens à une règle de droit ou à une décision.

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

-J-

- **Jurisprudence** : Ensemble des décisions rendues par les juridictions ; source d'exemples et d'illustrations dans les exercices.

-M-

- **Méthodologie** : Ensemble des techniques permettant de réussir les exercices juridiques.
- **Méthode syllogistique** : Raisonnement juridique en trois temps (règle de droit, application aux faits, conclusion).
- **Méthode du commentaire** : Organisation stricte pour analyser un arrêt ou un texte (accroche, annonce, plan structuré).

-P-

- **Plan** : Organisation logique et hiérarchisée des idées (souvent en deux parties, deux sous-parties).
- **Problématique** : Question centrale qui guide l'analyse et à laquelle le devoir doit répondre.
- **Procédure** : Étapes du cheminement d'une affaire devant les juridictions, à mentionner dans un commentaire d'arrêt.

-R-

- **Raisonnement juridique** : Démarche logique fondée sur l'articulation entre les faits et les règles de droit.
- **Référence** : Citation précise d'un texte, d'un arrêt ou d'un auteur mobilisé dans un devoir.

-S-

- **Syllogisme juridique** : Règle générale (majeure), application au cas d'espèce (mineure), conclusion.
- **Structure** : Organisation formelle d'un devoir (introduction, développement, conclusion).

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

LA DISSERTATION JURIDIQUE

La dissertation juridique c'est un sujet, souvent transversal, qu'il va falloir détailler. C'est théorique puisqu'il n'y a pas de cas concret, synthétique parce qu'il ne s'agit pas d'écrire un cours et en même temps on va avoir un effort de démonstration puisqu'il va s'agir, au cours du développement, de répondre à la problématique. Et paradoxalement, c'est aussi très pratique. Parce que malgré les aspects généraux du sujet, il ne faut pas oublier d'utiliser le droit positif, et pas juste de vagues grands principes.

Et ça doit aussi apporter une réponse claire et précise à la question que ça sous-tend. J'essaie de toujours voir une dissertation comme une note qui serait adressée à un n+1 dans une administration type ministère.

Les sujets sont variés et peuvent être très ouverts ou bien très cadrés.

*
**

> INTRODUCTION <

Elle se compose de 5 étapes qui vont du très général au plus précis.

- 1) **Phrase d'accroche.** Nous sommes dans l'entrée en matière. La tentation est grande d'utiliser une citation. Ça peut être un piège, citer pour citer n'a pas d'intérêt. Il y a grand risque d'avoir soit une citation totalement hors-sujet, soit tellement général qu'elle ne veut plus rien dire (syndrome du "Rapport choucroute ?"). Et dans tous les cas, si vous optez pour une citation, expliquez à sa suite en quoi elle permet de traiter le sujet. De manière très générale, il faut voir l'accroche non pas comme un teasing, mais comme un résumé ramassé de ce qui sera démontré. En accroche, on *spoile* le devoir.
- 2) **Définition** des termes pertinents du sujet. Attention, il convient d'en donner une définition juridique. C'est le moment d'être attentif aux éléments tels que les pluriels, les singuliers, les conjonctions de coordination, etc. Ça en dit beaucoup sur le sujet. Il peut aussi être pertinent de définir les termes proches ou parfois les termes opposés.
- 3) **Contextualisation** : on effleure les enjeux du sujet. En droit constitutionnel, par exemple, il est pertinent d'avoir un volet historique. Attention à ne pas partir dans une « description d'ambiance » consistant à parler de l'actualité générale en ne s'arrêtant que sur des impressions et une ambiance. Il est préférable d'évoquer des faits précis ou alors une dynamique que l'on peut déduire de faits précis. Cette contextualisation permet aussi d'évoquer l'intérêt juridique du sujet.

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

4) Problématique : c'est là le cœur de votre devoir. Il va s'agir de faire ressortir les questionnements soulevés par le sujet. C'est une question qui se fait à la forme affirmative ou interrogative et à laquelle votre plan devra répondre. Attention : on peut être tenté de faire le plan puis ensuite trouver une problématique, ce n'est pas l'idéal, votre devoir sera de meilleure qualité en trouvant d'abord votre problématique. Il peut y avoir plusieurs problématiques, et dans ce cas il est possible de les traiter si elles ont un lien logique. Mais attention à ne pas traiter à moitié deux problématiques plutôt que d'en traiter une entièrement.

5) Annonce du plan : votre plan est la réponse à la problématique. Il faut l'annoncer clairement tout en évitant les lourdeurs et poncifs éculés tels que « Nous traiterons dans un premier temps de ... puis de ... ».

Il est dit régulièrement que l'introduction doit faire 1/3 du devoir. C'est une approximation. En revanche il est absolument fondamental de soigner votre introduction. Il s'agit de la première impression qu'aura le correcteur sur le devoir.

**

> DÉVELOPPEMENT <

Il se compose ainsi :

I- Titre sans verbe conjugué, il doit être assez explicite.

Les titres doivent absolument être parlants. En lisant vos titres, on doit savoir de quoi va parler votre partie.

« Chapeau » annonçant le A et le B.

A. Titre répondant aux mêmes règles que pour le I.

Développement.

Attention à ne pas partir dans la récitation ou le hors sujet. Relisez plusieurs fois le sujet au cours de l'exercice pour toujours être sûr d'apporter des éléments pertinents.

La construction classique du développement est :

- Exposition de l'argument ;
- Exploitation ;
- Illustration par une jurisprudence, un texte juridique ou un fait.

Transition logique avec B.

B. Titre

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

Développement.

Transition logique avec le II.

II- Titre

Puis la même construction que le I.

En droit il est généralement déconseillé de faire une conclusion.

> PRINCIPALES ERREURS COMMUNES <

- Faire de la récitation de cours ;
- Ne pas répondre à la question posée, à la problématique ;
- Partir en hors sujet à cause d'une mauvaise compréhension d'un terme du sujet ;
- Partir dans tous les sens pour faire rentrer des notions aux forceps.

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

COMMENTAIRE DE TEXTE

C'est une analyse critique qui doit se faire en restant le plus proche possible du texte. On explique les prises de position de l'auteur, on décompose son argumentation qu'on peut aussi critiquer notamment grâce à des comparaisons avec d'autres auteurs.

L'analyse doit être claire et précise, mais surtout enrichie par des recherches et des connaissances.

La première étape au brouillon est de faire une synthèse du texte, surtout si celui-ci est compliqué. Cela peut n'être qu'une synthèse en quelques lignes pour voir les mouvements de pensée du texte.

*
**

> INTRODUCTION <

- 1) **Phrase d'accroche.** Si vous optez pour la citation, ne citez pas le texte à commenter et n'énoncez pas déjà le problème de droit. Dans le premier cas vous devrez expliquer la citation et ça c'est le rôle du développement, dans le second vous vous répéterez plus tard dans l'introduction. Ne grillez pas vos cartouches.
- 2) **Présentation de l'auteur et de la nature du document.** Pas besoin de faire une biographie complète de l'auteur, dites simplement ce qui est important et pertinent. Par exemple, la profession de l'auteur permet de savoir d'où il parle, c'est très important. La nature du document peut être par exemple une note d'arrêt, un extrait de manuel, les actes d'un colloque, un article... En fonction du contexte, le raisonnement n'a pas toujours le même sens. Par exemple, un praticien s'exprimant dans un titre destiné à ses pairs n'aura pas le même point de vue que s'il s'adresse à la communauté universitaire.

Si le texte est un article juridique (hors doctrine donc, on parle de loi, règlement, convention internationale, constitution...) alors il va s'agir d'en faire la présentation détaillée : date d'adoption/modification, entrée en vigueur, auteur... Il s'agira aussi de préciser son origine, sa genèse, qui a eu l'initiative du texte, dans quel projet de loi ? Mais surtout il faut préciser la teneur et la finalité de l'article.

- 3) **Contexte spatio-temporel du document à commenter.** Un contexte historique peut être pertinent en fonction des cas. Faites attention à ne pas faire d'anachronisme et à ne pas déplacer le texte. Un document de droit anglais des années 1960 ne s'inscrit pas dans le même contexte qu'un document de droit français des années 2020. Le droit et les propos sur le droit

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

reflètent souvent la pensée d'une époque, au-delà de celle de l'auteur, tenez-en compte.

Si le texte est un article juridique, il faudra détailler l'époque et le lieu d'adoption, mais aussi la dynamique globale (par exemple la modification "globale" qu'on cherche à obtenir par l'article et le projet dans lequel il s'insère).

- 4) Problématique et enjeux soulevés par le texte.** On se demande simplement quel est l'intérêt juridique du texte, quelles sont les questions juridiques qu'il aborde.

5) Annonce du plan

*
**

> DÉVELOPPEMENT <

Il faut faire un plan en 2 parties divisées selon les divisions thématiques du texte. Les deux parties doivent être sous-divisées en 2 sous parties (structure typique en droit) détaillant l'idée.

Il ne faut ABSOLUMENT PAS diviser entre point de vue de l'auteur et critique. Il faut mélanger les deux.

La mobilisation des connaissances est indispensable ! On ne peut pas critiquer, positivement ou négativement, des propos si on n'a aucun élément extérieur.

Si c'est un article juridique, il faudra être très attentif à la présentation du texte. Les retours à la ligne ne sont pas anodins, tout comme le temps employé qui est souvent un présent de l'indicatif à valeur d'impératif. Les conjonctions de coordination sont aussi importantes, par exemple pour déterminer si des conditions sont cumulatives ou alternatives, ce qui n'a pas du tout le même sens.

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

> PRINCIPALES ERREURS COMMUNES <

- Faire de la récitation de cours ;
- Faire une dissertation ;
- Ne pas répondre à la question posée ;
- Ne pas citer le texte ;
- Partir dans des considérations totalement étrangères au texte ;
- Faire de la paraphrase ;
- Rater le sens du texte à cause d'une lecture trop rapide ;
- Oublier une partie entière du texte. S'il n'est pas nécessaire d'absolument tout citer, un bloc entier de quelques lignes duquel vous n'avez extrait aucune citation doit attirer votre attention. Un petit coup de surligneur sur ce que vous avez cité sera d'une grande aide.

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

COMMENTAIRE D'ARRÊT

Cela peut être le commentaire d'une ordonnance (décision prise à juge unique), d'un jugement (décision prise par un tribunal), d'un arrêt (décision prise par une Cour) ou d'une décision (décision prise par une autorité administrative indépendante ou par le Conseil constitutionnel).

*
**

> INTRODUCTION <

C'est ce qu'on appelle la fiche d'arrêt.

- 1) **Phrase d'attaque.** Évitez de griller vos cartouches, ne donnez pas la solution rendue par la juridiction. En secours vous avez la méthode "Dans cette décision du [date], le [juridiction] décide que [porté de la jurisprudence]". Dans un arrêt d'espèce, on peut préciser si la juridiction se conforme ou s'écarte de la jurisprudence traditionnelle.
- 2) **Rappel des faits pertinents**, pas besoin de vous perdre en détail, faut seulement les faits utiles à l'affaire. Les dates sont quasi systématiquement des éléments d'une grande pertinence. Il faut savoir ce qu'il s'est passé, dans quel ordre, avec qui ? Au brouillon, une frise chronologique est un outil utile dès lors que vous ne mettez pas des heures à la faire et à la décorer.
- 3) **Rappel de la procédure** : souvent elle n'est pas clairement énoncée, mais se devine aisément. Toutefois une bonne connaissance de votre cours d'institutions juridictionnelles sera une aide fidèle ;
- 4) **Moyens : ce sont les prétentions des parties.** Il s'agit de voir ce qu'elles demandent et sur quels fondements. Faites attention à ne pas confondre les motifs et les moyens.
- 5) **Problème de droit : c'est la question à laquelle la Cour a répondu, le problème sur lequel elle s'est penchée.** En général c'est en deux temps : une question générale qui est le problème de droit et une question beaucoup plus précise, le problème d'espèce, qui est la question spécifique posée par l'arrêt. Cette double problématique n'est pas systématiquement utile. S'il y a plusieurs problèmes juridiques ou deux aspects au même problème alors que votre plan sera tout trouvé, la première partie sera consacrée au premier problème, la seconde au second.
- 6) **Solution de la cour.**

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

Cette fiche d'arrêt est l'étape la plus facile puisque c'est de la collecte d'information. Bien que cela puisse être un peu dur au début, à force d'en faire, vous verrez que les décisions et arrêts sont toujours structurés de la même manière donc vous trouverez d'autant plus vite ce que vous cherchez.

*
**

> DÉVELOPPEMENT <

Le plan est encore une fois composé de 2 parties divisées en 2 sous-parties avec des titres apparents sans verbes conjugués. Parfois, quand la juridiction cite deux articles comme visa, il peut être pertinent de découper le plan selon chacun de ces deux articles. Ce n'est évidemment pas systématique. L'autre solution peut être de rechercher le "considérant de principe" ou "attendu de principes". C'est la partie de la décision qui est centrale dans le raisonnement. Il n'y a pas vraiment de règles pour le repérer, mais c'est le paragraphe qui va faire le lien entre les faits et les conséquences.

La structure souvent recommandée est :

- Citer l'arrêt ;
- Expliquer la citation ;
- Critiquer/commenter la citation.

Il faut ABSOLUMENT toujours citer l'arrêt faute de quoi vous perdrez l'accroche avec le sujet et avez toutes les chances de faire un devoir détaché de l'arrêt donc de faire un hors sujet.

Parfois le commentaire peut inclure plusieurs décisions, dans ce cas il n'est absolument pas question de faire le I sur la première décision et le II sur la seconde. Il est évident que s'il est demandé de faire un commentaire combiné, groupé, ou comparé, c'est que les décisions ont un lien. La seule séparation se fera dans l'intro où on précisera les faits/procédures/solution pour chacune des décisions.

*
**

> PRINCIPALES ERREURS COMMUNES <

- Faire de la récitation de cours ;
- Faire une dissertation ;
- Ne pas répondre à la question posée ;
- Ne pas citer l'arrêt ;
- Partir dans des considérations totalement étrangères à l'arrêt ;
- Faire de la paraphrase ;
- Aucun arrêt n'est vide. Ils peuvent être banals, classiques ou s'inscrire dans une lignée existante. C'est une manière de décrire tout à fait

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

intéressante, tous les arrêts n'ont pas besoin de changer la face du monde ;

- Rater le sens du texte à cause d'une lecture trop rapide.

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

CAS PRATIQUE

Le principe est de résoudre une question juridique dans une situation concrète. Vous endossez le rôle du magistrat ou de l'avocat. Contrairement aux autres exercices, il faudra ici formuler une réponse finale. Les cas pratiques peuvent être fermés, la question est alors précise, ou ouverte et dans ce cas c'est une question large de type "*quid juris*" ("qu'en est-il en droit ?").

La clé de cet exercice c'est le pragmatisme. On vous pose une question, vous devez répondre en vous appuyant sur des sources juridiques.

Le principe de cet exercice est le syllogisme. C'est une méthode de raisonnement rigoureux en 3 temps. Une majeure, une mineure et une conclusion qui en découle. En droit l'ordre est en général le suivant :

- Majeure : la règle de droit ;
- Mineure : les faits ;
- Conclusion : application de la règle de droit aux faits.

Dans un cas pratique, on peut avoir tendance à partir de la conclusion pour ensuite remonter à la majeure et à la mineure et déduire que, par exemple, la qualification juridique retenue n'est pas pertinente et donc la personne n'est pas coupable de ce dont on l'accuse. Il faut cependant résister à cette tentation et appliquer rigoureusement le syllogisme.

*
**

> FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL <

- 1) **Exposition des faits pertinents** : il ne sert à rien de tout détailler, seulement l'utile. Une reproduction intégrale et fidèle de la question posée est pertinente, sauf si elle est vraiment trop longue. L'objectif est d'éviter de se méprendre sur ce qu'elle est.
- 2) **Présentation du principe juridique**. C'est une exposition des règles juridiques applicables. Il va s'agir de donner tous les éléments utiles à la formulation d'une réponse complète. Il ne faut donc pas juste donner la règle de droit, mais l'éclairer, définir les notions employées et surtout aller dans la précision notamment par l'usage de la jurisprudence.
- 3) **Application du principe juridique**. On applique aux faits la règle de droit. Souvent il s'agit de vérifier que des conditions sont remplies. Cette étape est celle juste avant la conclusion, c'est l'exposition de votre raisonnement confrontant la majeure et la mineure. On est purement et simplement au niveau de la démonstration.

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

- 4) **Conclusion : vous donnez la solution juridique à la question.** Il faut une réponse concrète. S'il y a plusieurs possibilités parmi lesquelles il est impossible de trancher faute d'informations alors présentez les en exposant clairement quelle condition doit être remplie pour chaque solution. Rester évasif n'est pas une possibilité.

Une question qui revient souvent est : dois-je faire un raisonnement entier pour chaque question ou est-ce que je peux faire un énoncé des faits général puis autant de suite de raisonnements que de questions ? Il n'y a pas réellement de réponse puisque c'est une question de forme n'ayant, pour une fois, aucun impact sur le fond. Nous vous conseillons d'aller consulter votre enseignant pour lui demander ses préférences. Dans le doute, faites ce qui vous paraît le plus clair, en aérant le texte.

*
**

> PRINCIPALES ERREURS COMMUNES <

- Faire de la récitation de cours ;
- Lire les faits de travers. Soyez très prudents lors de cette lecture ;
- Ne pas citer ses sources ;
- Faire une dissertation ;
- Ne pas répondre à la question posée ;
- Ne pas s'appuyer des sources juridiques (votre bon sens n'a aucune valeur juridique, attention. Il faut citer vos sources) ;
- Faire une interprétation fantaisiste des textes juridiques.

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

ARGUMENTATION PRO/CONTRA

C'est un exercice assez peu courant consistant à répondre à une question en argumentant pour la partie « pour » puis pour la partie « contre » puis finir par une réconciliation.

*
**

> INTRODUCTION <

5) Définition des termes du sujet ;

6) Contextualisation du sujet : il s'agit d'en présenter l'actualité ou l'histoire ;

7) Reformulation de la question à l'origine de l'affirmation. Il peut y avoir plusieurs questions. Cette reformulation constituera votre problématique ;

8) Annonce du plan.

*
**

> DÉVELOPPEMENT <

I - Pour

II - Contre

III- Synthèse/conciliation

On peut utiliser des arguments du droit positif (texte, jurisprudence, article de code, loi) et des arguments d'opportunités (arguments circonstanciels, de nature politique plus que juridique).

*
**

> PRINCIPALES ERREURS COMMUNES <

- Ne pas citer ses sources ;

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

DEBUNK / CONSULTATION

C'est encore une fois un exercice peu courant qui peut prendre plusieurs formes. Nous verrons ici celle dont le principe est de *débunker* (contredire) des affirmations fausses et confirmer des affirmations vraies. L'exercice se présente généralement sous la forme d'un texte contenant une série d'affirmations dans une forme plus ou moins fictionnelle.

*
**

> INTRODUCTION <

Elle est rapide et consiste en un rappel du contexte et une énonciation du plan à suivre. C'est à cette étape qu'il convient, par exemple avec un surligneur, d'identifier TOUTES les affirmations du texte, qu'elles soient vraies ou fausses.

*
**

> DÉVELOPPEMENT <

Plusieurs organisations sont possibles, mais la plus simple consiste à suivre le texte chronologiquement en traitant chacune des affirmations dans une division dédiée du plan. Le développement peut prendre cette forme :

- 1) Énonciation de l'affirmation en citant le texte ;
- 2) Explication de l'affirmation, voire de ses conséquences ;
- 3) Traitement (contradiction ou confirmation) de l'affirmation en citant des sources qui peuvent être du droit positif, des éléments doctrinaux ou plus simplement du cours.

Cet exercice met largement en avant les connaissances, ce sont des questions de cours déguisées auxquelles il faut répondre, mais attention, ce n'est pas un exercice de récitation. Il faut que la réponse soit justifiée et circonstanciée eu égard à l'affirmation présentée.

*
**

> PRINCIPALES ERREURS COMMUNES <

- Ne pas citer ses sources ;
- Oublier de traiter les affirmations vraies avec la même rigueur que les fausses ;
- Se tromper sur le sens de l'affirmation ;
- Omettre des affirmations qui peuvent avoir une forme éthérée.

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

NOTE DE SYNTHÈSE

L'objectif de cet exercice est de synthétiser, comme son nom l'indique, un corpus, un ensemble de documents. Il s'agit de lier un recueil de documents par un travail d'analyse et pas de résumé en restituant objectivement l'argumentaire du recueil par présentation des idées d'un auteur sans que ce soit un commentaire de texte. Enfin il s'agit de présenter objectivement les notions en mobilisant avec parcimonie les connaissances.

Cela implique de comprendre les raisonnements des documents du corpus, d'en identifier et structurer les arguments mobilisés et de restituer cela de manière concise.

Il faut, pour réussir, cerner chacun des arguments et les structurer dans une présentation organisée. Il faut un travail objectif et exhaustif sans analyse personnelle.

La phase préparatoire est fondamentale dans cet exercice. Analyser les mots clés du sujet permet de trier les informations essentielles des annexes lors de la lecture du dossier, le sujet est un fil directeur de la note.

La classification des documents permet d'appréhender le dossier. Elle indique pour chaque document les arguments mobilisés et informe sur l'évolution du sujet.

Il est pertinent de classer les documents par nature et à l'intérieur de chaque catégorie faire un tri chronologique pour vous y retrouver.

Pour être efficace, il est recommandé de lire le dossier une seule fois ce qui implique de prendre des notes et de surligner pour retrouver rapidement les éléments importants. Il faut être parcimonieux et précis lors du surlignage. Pour la prise de note, un tableau avec le numéro du document, l'idée principale et les mots clés associés peut aider !

Il n'existe pas de plan « type », le plan idéal est cependant : équilibré dans ses références (aucun document n'est surreprésenté ou sous-représenté), spécifique (chaque partie traite un aspect particulier du sujet) et cohérent (chaque information s'attache au titre).

• MÉTHODOLOGIE DE SURVIE EN DROIT •

> INTRODUCTION <

Elle est nécessairement courte et comprends :

- Une présentation succincte du sujet ;
- Une mise en exergue des intérêts du sujet ;
- Une annonce du plan ;

> DÉVELOPPEMENT <

Il synthétise objectivement le recueil documentaire. La note doit impérativement :

- Ne pas dépasser 5 pages ;
- Mobiliser l'intégralité des documents du recueil ;
- Mentionner le numéro du document après son exploitation ;
- Être parfaitement objective ;
- Reformuler les documents exploités (les citations sont proscrites) ;
- Être cohérente, il faut particulièrement faire attention aux phrases et mots de liaisons pour rendre la lecture plus fluide.

La note se fait selon un plan en deux parties, deux sous-parties sans verbe conjugué autrement qu'au participe, sans ponctuation et relativement court.